

# Modifications du remboursement des médicaments utilisés contre le HIV

A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2019, certaines modifications seront apportées aux remboursements des médicaments utilisés contre le VIH : les critères de remboursement ne sont pas modifiés mais certaines spécialités subiront une baisse de prix et 4 spécialités seront supprimées du remboursement : il s'agit des spécialités **Atripla, Descovy, Truvada et Viread**.

Ces spécialités sont actuellement remboursables selon différents paragraphes du chapitre IV, moyennant une autorisation de type b.

Les autorisations en cours de validité restent valables pour le remboursement soit des spécialités génériques correspondantes soit d'une autre spécialité que le médecin prescrirait en remplacement et qui sont inscrites dans le même paragraphe.

## **§ 1320101 : Traitement des patients infectés par le virus VIH âgés de plus de 12 mois**

**DESCOVY** : Les spécialités DESCOVY (CNK 3432218 & 3066941, association de plusieurs inhibiteurs de la transcriptase inverse) ne seront plus remboursables. Il n'y a pas de spécialité générique strictement équivalente mais plusieurs autres spécialités remboursables qui associent des inhibiteurs de la transcriptase inverse peuvent prendre le relais.

**TRUVADA** : La spécialité TRUVADA (CNK 2578367, association de plusieurs inhibiteurs de la transcriptase inverse) ne sera plus remboursable. Des spécialités génériques suivantes sont disponibles et remboursables dans les mêmes conditions :

- EMTRICITABINE/TENOFOVIR DISOPROXIL KRKA (CNK 3546710)
- EMTRICITABINE/TENOFOVIR DISOPROXIL MYLAN (CNK 3561750)
- EMTRICITABINE/TENOFOVIR DISOPROXIL SANDOZ (CNK 3605029)

**VIREAD** : La spécialité VIREAD (CNK 1743806, inhibiteur nucléotidique de la transcriptase inverse) ne sera plus remboursable **dans l'indication HIV**.

- TENOFOVIR DISOPROXIL MYLAN (CNK 3561743) est disponible et remboursable dans les mêmes conditions.

ATTENTION : VIREAD reste bien remboursable pour le traitement de l'hépatite B chronique active (§ 5290000 du chapitre IV).

## **§ 5270000 : Traitement des patients infectés par le virus VIH avec une suppression virale atteignant une concentration en ARN VIH-1 < 50 copies/ml sous traitement en cours pendant plus de trois mois**

**ATRIPLA** : La spécialité ATRIPLA (CNK 2647071, association de plusieurs inhibiteurs de la transcriptase inverse) ne sera plus remboursable. Les spécialités génériques suivantes sont disponibles et remboursables dans les mêmes conditions :

- EFAVIRENZ/EMTRICITABINE/TENOFOVIR DISOPROXIL KRKA (CNK 3761020)
- EFAVIRENZ/EMTRICITABINE/TENOFOVIR DISOPROXIL MYLAN (CNK 3639390 & 3639408)

**§ 8750000 : prophylaxie pré-exposition (prophylaxie, PrEP) chez des bénéficiaires adultes non infectés par le virus HIV et à haut risque d'infection par le VIH-1 par voie sexuelle**

**TRUVADA** : La spécialité TRUVADA (CNK 2578367, association de plusieurs inhibiteurs de la transcriptase inverse) ne sera plus remboursable. Les spécialités génériques suivantes sont disponibles et remboursables dans les mêmes conditions :

- EMTRICITABINE/TENOFOVIR DISOPROXIL KRKA (CNK 3546710)
- EMTRICITABINE/TENOFOVIR DISOPROXIL MYLAN (CNK 3561750)
- EMTRICITABINE/TENOFOVIR DISOPROXIL SANDOZ (CNK 3605029)